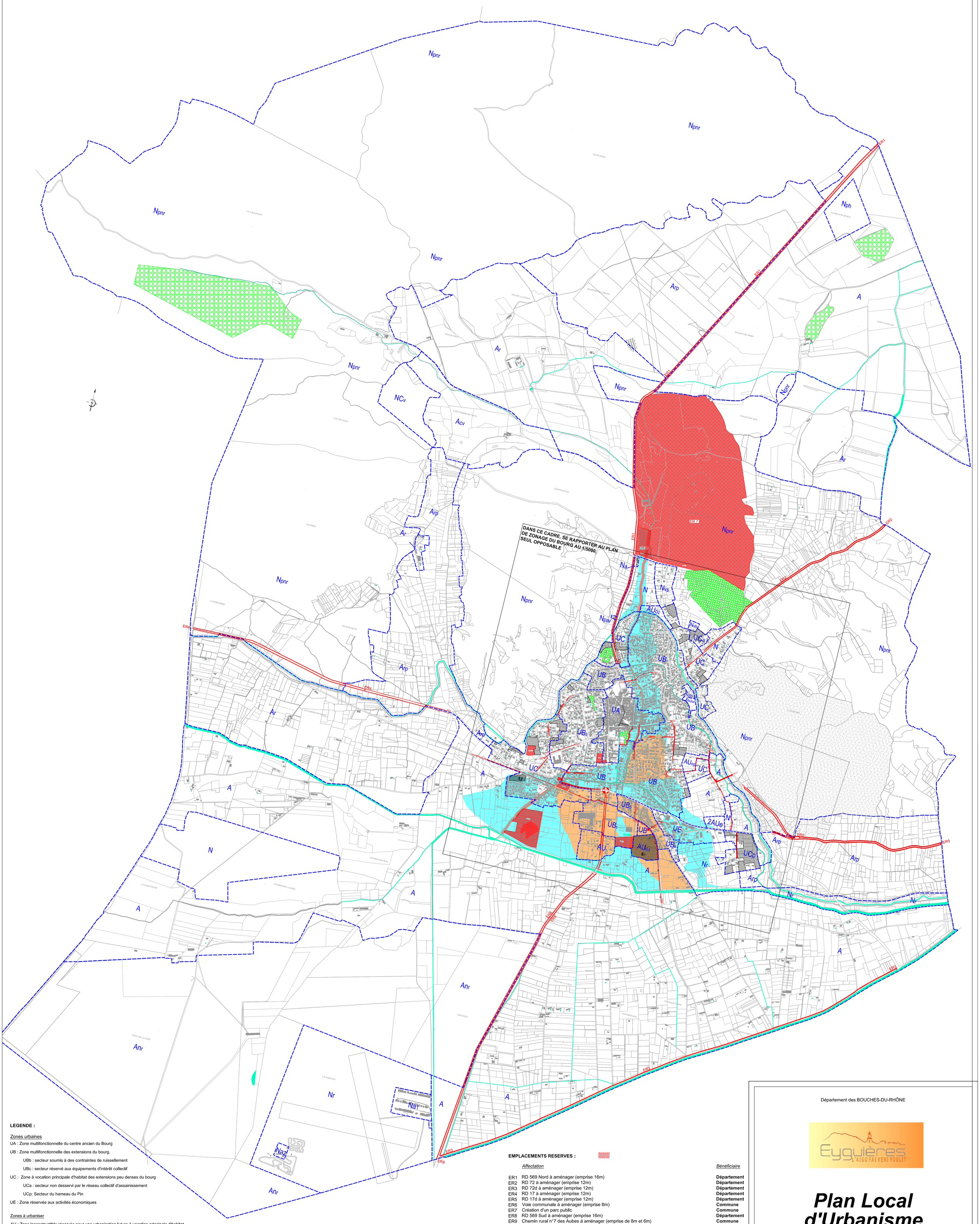

LEGENDE :

Zones urbaines

UA : Zone multifonctionnelle du centre ancien du Bourg

UB : Zone multifonctionnelle des extensions du bourg.

- UBb : secteur soumis à des contraintes de ruissellement
- UBc : secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif

UC : Zone à vocation principale d'habitat des extensions peu denses du bourg

- UCa : secteur non desservi par le réseau collectif d'assainissement
- UCp: Secteur du hameau du Pin

UE : Zone réservée aux activités économiques

Zones à urbaniser

AU : Zone inconstructible réservée pour une urbanisation future à vocation principale d'habitat

AUo : zone constructible sous forme d'opération d'ensemble à vocation principale d'habitat

- AUo1, AUo2, AUo3, AUo4 et AUo5 : secteurs multifonctionnels
- AUog : secteur réservé aux équipements collectifs à vocation sanitaire et hospitalière

2AUe : Zone inconstructible réservée pour une urbanisation future réservée aux activités économiques

Zones agricoles

A : zone agricole

- Ar : secteur de protection des paysages agraires remarquables comportant des constructions
- Arp : secteur de protection des paysages agraires remarquables sans construction
- Anr ; secteur de protection des paysages agro-naturels remarquables
- Acv : secteur de protection du cône de vue de Roquemartine

Zones naturelles

N : zone naturelle

- Nph : secteur où la production d'énergie solaire est admise sous condition
- Npnr : secteur de protection des paysages naturels remarquables
- Ncv : secteur de protection du cône de vie de Roquemartine
- Nvs : secteur de protection de la zone visuelle sensible de Vaussière
- Nr : secteur de protection des zones humides et des Coussouls de Crau
- Na et Npa : secteur de gestion d'activités existantes
- Na1 et Na2 : secteur de gestion d'activités existantes sur le site de l'aérodrome

LEGENDE :

S1 : servitude au titre du 4°) de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme qui impose une opération d'aménagement avec une densité d'au moins 30 logements à l'hectare et 30% de logements locatifs sociaux

S2 : servitude au titre du 4°) de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme qui impose une opération d'aménagement d'au moins 25 logements dont 30% de logements locatifs sociaux

S3 : servitude au titre du 4°) de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme qui impose que pour toute opération de logement prévoyant la création de plus de 1500m² de surface de plancher, au moins 20% de cette surface de plancher doit être affectée à des logements locatifs sociaux

Espaces boisés classés

Zone du P.P.R

. zone "R" exposée au risque le plus grave qui prend en compte la nature et l'intensité du risque encouru où la construction est interdite ou soumise à condition

. zone "B1" comprenant les secteurs exposés à un risque modéré d'inondation

. zone "B2" comprenant les secteurs exposés à un risque d'inondation de faible hauteur

20 Marge de recul par rapport à l'axe de la voie

Rues où le changement de destination des commerces est interdit conformément à **l'article L.151-16 du code de l'urbanisme**

Périmètre de protection des captages : se reporter à l'arrêté préfectoral du 19/08/2003 joint au annexe du PLU

EMPLACEMENTS RESERVES :

	Affectation	*Bénéficiaire*
ER1	RD 569 Nord à aménager (emprise 16m)	**Département**
ER2	RD 72 à aménager (emprise 12m)	**Département**
ER3	RD 72d à aménager (emprise 12m)	**Département**
ER4	RD 17 à aménager (emprise 12m)	**Département**
ER5	RD 17d à aménager (emprise 12m)	**Département**
ER6	Voie communale à aménager (emprise 8m)	**Commune**
ER7	Création d'un parc public	**Commune**
ER8	RD 569 Sud à aménager (emprise 16m)	**Département**
ER9	Chemin rural n°7 des Aubes à aménager (emprise de 8m et 6m)	**Commune**
ER10	Voies de liaison cycles à créer ou à aménager avec accès sur la rue du Couvent (emprise 2m)	**Commune**
ER11	Carrefour RD 569 et RD 72b à aménager	**Département**
ER12	Extension d'un équipement public - Mas du Bareau	**Commune**
ER13	Chemin des cerisiers à aménager	**Commune**
ER14	Chemin de Saint Roch à aménager avec amorce d'une voie pour une desserte d'un futur secteur d'habitations (emprise 10m)	**Commune**
ER15	Aménagement d'un parc de stationnement - Saint Vérédème	**Commune**
ER16	Aménagement du chemin des Trécasteaux (emprise 8m)	**Commune**
ER17	Création d'une voie d'accès - Vignes Vieilles Nord (emprise 8m)	**Commune**
ER18	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales - Les Condamines	**Commune**
ER19	Création d'une voie d'accès - Les Paluds (emprise 8m)	**Commune**
ER20	Création d'un parking et d'un parc public	**Commune**
ER21	Création d'un espace vert - Chapelle	**Commune**
ER22	Aménagement d'un carrefour - La Ferrage	**Commune**
ER23	Chemin piétonnier à créer de la rue du Couvent à l'espace boisé classé et création d'une traversée de la parcelle A I n°405 partie Sud et d'une traversée de la parcelle A I n°659 partie Sud (emprise 3m)	**Commune**
ER24	Chemin piétonnier à créer longeant la RD 17 (emprise 3m)	**Commune**
ER25	Création d'une piste cyclable - Saint Blaise (4 m à l'Ouest et 2m à l'Est)	**Commune**
ER26	Création d'une piste cyclable - Vignes Vieilles Nord (emprise 2m)	**Commune**
ER27	Création d'une piste cyclable - Saint Vérédème (emprise 2m)	**Commune**
ER28	Création d'une piste cyclable - les Roudiers (emprise 2m)	**Commune**
ER29	Création d'une piste cyclable - Les Paluds (emprise 2m)	**Commune**
ER30	Création d'une piste cyclable - Vignes Vieilles Sud (emprise 2m)	**Commune**
ER31	Création d'une piste cyclable - Vignes Vieilles (emprise 2m)	**Commune**
ER32	Création d'une piste cyclable - Mas de Bareau (emprise 2m)	**Commune**
ER33	Piste cyclable à aménage - La Corse (2m à l'Ouest et 4m à l'Est)	**Commune**
ER34	Création d'une piste cyclable - Les Coudoulières (emprise 2m)	**Commune**
ER35	Supprimé après l'enquête publique	
ER36	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	**Commune**

Département des BOUCHES-DU-RHÔNE

Eyguières
L'AIGO FAI VENI POULIT

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique du règlement

Zonage de la commune — **5.1**

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/10 000	**30/06/2011**	**27/07/2016**	**13/07/2017**

BEAUR
Tél. 04-75-72-42-00 - Fax 04-75,72,48,61
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ETUDE : **5.15.114** W:\PRODUCTION\PLU\2015\515114-EYGUIERES_PLUi\0_DESSIN\515114_ZONAGEPLU2015_NOUVELLE VERSION2.DWG DATE : **04/07/2017**